

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 033-243301371-20241001-DEL\_2024\_095AR-DE



2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH

Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

> Exercice 2023 – Indice B

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales*



Assistance  
Dimensionnement  
Vérification  
Infrastructures  
Construction  
Eau

ADVICE INGENIERIE



Communauté de Communes

## SOMMAIRE

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</b> .....	<b>4</b>
1.1. Organisation administrative du service .....	4
1.2. Estimation de la population desservie .....	4
1.3. Conditions d'exploitation du service .....	5
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service .....	5
1.5. Ressources en eau .....	6
1.5.1 Points de prélèvement.....	6
1.5.2 Volumes produits.....	7
1.6. Nombre d'abonnements.....	8
1.6.1 Abonnés .....	8
1.6.2 Répartition des abonnés par commune.....	8
1.7. Volumes mis en distribution et vendus.....	9
1.8. Détail des exportations d'eau .....	10
1.9. Longueur du réseau.....	10
<b>2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</b> .....	<b>10</b>
2.1. Tarifs en vigueur.....	10
2.2. Frais d'accès au service.....	11
2.3. Prix du service de l'eau potable.....	11
2.4. Redevance de pollution domestique par commune .....	11
2.5. Tarif avec redevance de pollution domestique .....	12
2.5.1 Evolution du tarif de l'eau .....	12
2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m <sup>3</sup> .....	13
2.6. Recettes.....	15
2.6.1 Recettes de la collectivité* .....	15
2.6.2 Recettes de l'exploitant .....	15
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</b> .....	<b>16</b>
3.1. Qualité de l'eau .....	16

3.2. Protection des ressources en eau .....	16
3.3. Sectorisation du réseau d’AEP .....	17
3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau .....	18
3.5. Performance du réseau .....	20
3.5.1 Rendement du réseau de distribution .....	21
3.5.2 Indice linéaire de consommation .....	21
3.5.3 Indice des volumes non comptés .....	21
3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau .....	22
3.6. Renouvellement des réseaux.....	22
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L’EAU POTABLE .....</b>	<b>23</b>
4.1. Travaux engagés au cours de l’exercice .....	23
4.2. Branchements en plomb.....	24
4.3. Etat de la dette .....	24
4.4. Amortissements réalisés.....	24
4.5. Présentation des projets à l’étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service .....	24
<b>5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L’EAU POTABLE.....</b>	<b>26</b>
5.1. Aides factures d’eau des personnes en situation de précarité .....	26
5.2. Opérations de coopération décentralisée .....	26

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## 1.1. Organisation administrative du service

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 la compétence AEP du S.I.C. de Pellegrue. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe sur le périmètre de la compétence Eau Potable les communes de :

AURIOLLES	LISTRAC-DE-DUREZE	SAINT ANDRE ET APPELLES
CAPLONG	MARGUERON	SAINT AVIT DE SOULEGES
EYNESSE	MASSUGAS	SAINT AVIT SAINT NAZAIRE
LANDERROUAT	PELLEGRUE	SAINTE FOY LA GRANDE
LA ROUILLE	PINEUILH	SAINT PHILIPPE DU SIGNAL
LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	RIOCAUD	SAINT QUENTIN DE CAPLONG
LIGUEUX		

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'eau potable sur les territoires dit de « PELLEGRUE » et « SAINTE FOY LA GRANDE », regroupés en un seul et même territoire depuis 2021, à savoir les communes suivantes :

- > AURIOLLES,
- > LANDERROUAT,
- > LISTRAC-DE-DUREZE,
- > MASSUGAS,
- > PELLEGRUE,
- > CAPLONG,
- > EYNESSE,
- > LA ROUILLE,
- > LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES,
- > LIGUEUX,
- > MARGUERON,
- > PINEUILH,
- > RIOCAUD,
- > SAINT-ANDRE-ET-APPELLES,
- > SAINT-AVIT-DE-SOULEGE,
- > SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE,
- > SAINTE-FOY-LA-GRANDE,
- > SAINT-PHILIPPE-DU-SIGNAL,
- > SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG,

## 1.2. Estimation de la population desservie

La population desservie est de **16 570 habitants** sur la base du dernier recensement (INSEE 2021).

### 1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SOGEDO** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La durée du contrat est de 12 ans. La date d'échéance est le 31/12/2032.

A ce jour aucun avenant n'a été intégré au contrat.

### 1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SOGEDO sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	Des branchements
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des autres ouvrages métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des fermetures métalliques, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des purges, des surpresseurs, des télécommandes, télégestions, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du matériel de traitement, de désinfection ...
<b>Prestations particulières</b>	Achat de compteur, actions de purge des réseaux, analyses, contrôles et tests des sécurités réglementaires, recherche et élimination de fuites

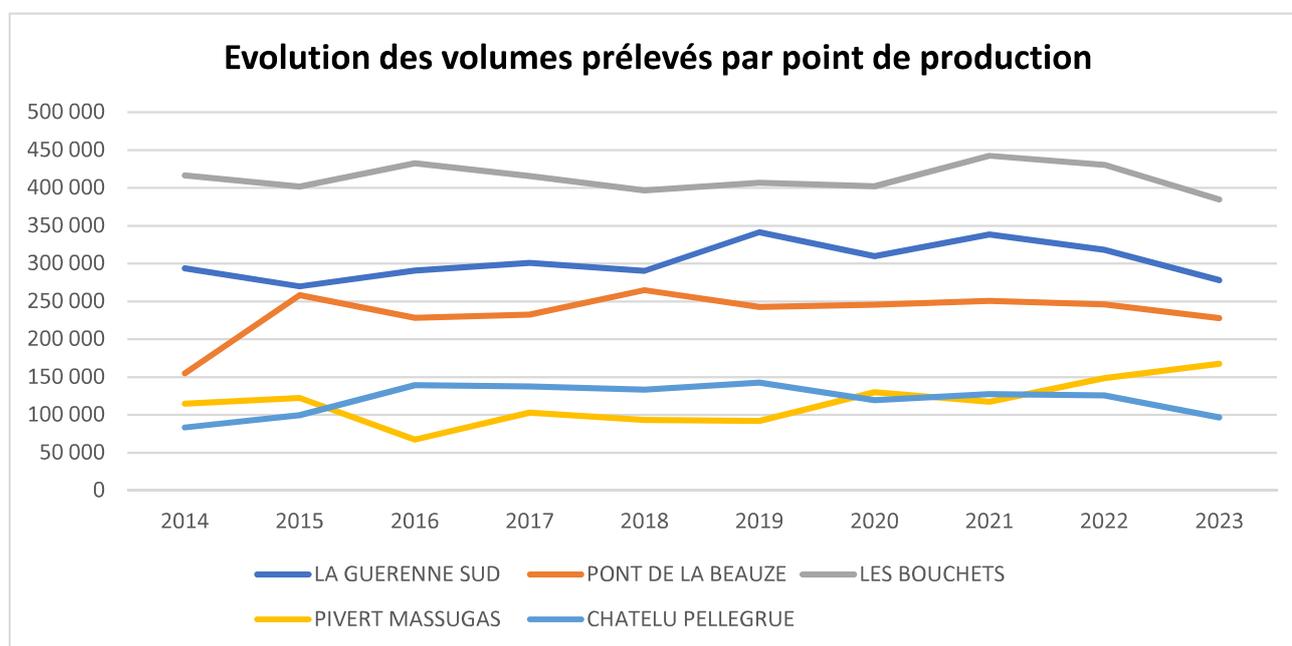
La collectivité prend en charge :

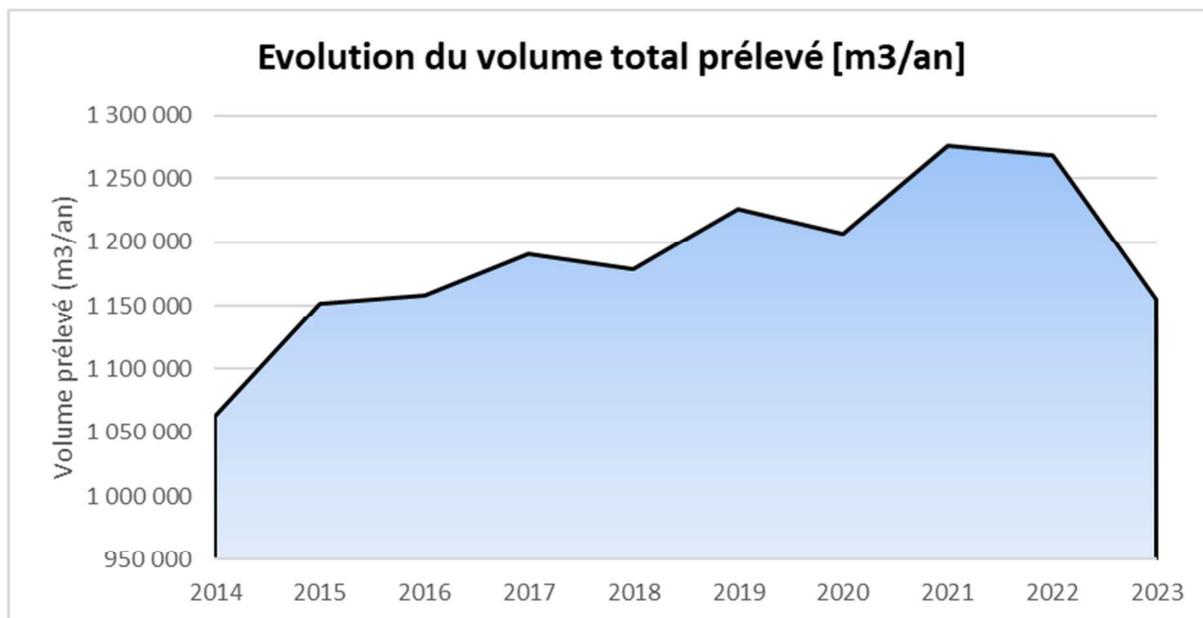
<b>Mise en service</b>	Des extensions et renforcements
<b>Renouvellement</b>	De la voirie, des canalisations > 6ml, des captages, des forages, des poteaux incendie, du génie civil
<b>Prestations particulières</b>	Contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité avec la réglementation existante / future

## 1.5. Ressources en eau

### 1.5.1 Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2021 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2022 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2023 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2021/2022
<b>FORAGE LA GUERENNE SUD SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE</b> Prélèvement en nappe souterraine	110	338 243	318 119	278 132	-5,95%
<b>FORAGE PONT DE LA BEAUZE SAINT-ANDRE-ET-APPELLES</b> Prélèvement en nappe souterraine	100	250 505	246 021	227 734	-1,79%
<b>FORAGE LES BOUCHETS PINEUILH</b> Prélèvement en nappe souterraine	120	442 383	430 233	384 648	-2,75%
<b>FORAGE N°1 de PIVERT MASSUGAS</b> Prélèvement en nappe souterraine	60	117 264	148 583	167 456	26,71%
<b>FORAGE N°2 CHATELU PELLEGRUE</b> Prélèvement en nappe souterraine	60	127 348	125 617	96 472	-1,36%
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS [m<sup>3</sup>]</b>		<b>1 275 743</b>	<b>1 268 573</b>	<b>1 154 442</b>	<b>-9,00%</b>





### 1.5.2 Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2021 [m <sup>3</sup> ]	Production 2022 [m <sup>3</sup> ]	Production 2023 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2022/2023
<b>LA GUERENNE SUD</b>	3 000	333 588	313 804	276 123	-12,01%
<b>PONT DE LA BEAUZE</b>	1 500	248 074	245 329	227 155	-7,41%
<b>LES BOUCHETS</b>	2 400	449 124	430 233	384 648	-10,60%
<b>MASSUGAS</b>	2 880	243 732	272 242	260 595	-4,28%
<b>TOTAL PRODUIT [m<sup>3</sup>]</b>		<b>1 201 491</b>	<b>1 274 518</b>	<b>1 148 521</b>	<b>-8,96%</b>

Ces volumes sont mesurés sur l'année civile.

## 1.6. Nombre d'abonnements

### 1.6.1 Abonnés

Abonnements	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Nombre d'abonnements domestiques	7 526	7 515	7 580	0,86%
Nombre d'abonnements non domestiques*	31	31	32	3,23%
<b>NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS</b>	<b>7 557</b>	<b>7 546</b>	<b>7612</b>	<b>0,87%</b>

\*Les abonnés non domestiques pris en compte sont ceux consommant plus de 500 m<sup>3</sup>.



### 1.6.2 Répartition des abonnés par commune

Commune	2020	2021	2022	2023	Variation 2021/2022
<b>CAPLONG</b>	135	133	133	134	0,75%
<b>EYNESSE</b>	343	333	340	345	1,47%
<b>LA ROQUILLE</b>	170	171	167	176	5,39%
<b>LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES</b>	336	330	330	334	1,21%
<b>LIGUEUX</b>	83	82	82	88	7,32%
<b>MARGUERON</b>	226	226	223	229	2,69%
<b>PINEUILH</b>	2285	2267	2 260	2 374	5,04%
<b>RIOCAUD</b>	98	97	97	97	0,00%
<b>SAINT-ANDRE-ET-APPELLES</b>	364	354	358	351	-1,96%

<b>SAINT-AVIT-DE-SOULEGE</b>	44	46	47	43	-8,51%
<b>SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE</b>	720	714	700	713	1,86%
<b>SAINTE-FOY-LA-GRANDE</b>	1458	1403	1 395	1 461	4,73%
<b>SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL</b>	229	230	232	230	-0,86%
<b>SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG</b>	176	176	170	163	-4,12%
<b>AURIOLLES</b>	76	78	78	76	-2,56%
<b>LANDERROUAT</b>	117	116	115	116	0,87%
<b>LISTRAC-DE-DUREZE</b>	70	70	71	71	0,00%
<b>MASSUGAS</b>	143	142	144	135	-6,25%
<b>PELLEGRUE</b>	598	589	604	594	-1,66%
<b>NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS</b>	<b>7 671</b>	<b>7 557</b>	<b>7 546</b>	<b>7730</b>	<b>2,44%</b>

## 1.7. Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Volume produit	1 274 518	1 261 608	1 148 521	-8,96%
Volume importé	0	0	0	0,00%
Volume exporté	23 254	25 066	28 391	13,26%
<b>Volume total mis en distribution</b>	<b>1 251 264</b>	<b>1 236 542</b>	<b>1 120 130</b>	<b>-9,41%</b>
<b>Consommations comptabilisées non facturées</b>	<b>60 320</b>	<b>48 900</b>	<b>47 850</b>	<b>-0,73%</b>
<i>Dont volumes autorisés</i>	<i>2 950</i>	<i>1 500</i>	<i>880</i>	<i>-41,33%</i>
<i>Dont volumes de service</i>	<i>57 370</i>	<i>49 070</i>	<i>46970</i>	<i>-4,28%</i>
Volume vendu aux abonnés domestiques	703 070	723 712	705 625	-2,50%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	143 135	135 694	91 119	-32,85%
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>846 205</b>	<b>859 406</b>	<b>796 744</b>	<b>-7,29%</b>
Pertes	344 739	328 236	275 536	-16,06%

Les volumes vendus présentés dans le tableau correspondent aux volumes ramenés à l'année civile en considérant le rendement constant sur la période de consommation.

La consommation moyenne par abonné est de **105 m<sup>3</sup> par an**. En isolant les gros consommateurs, la consommation unitaire par abonné est de **93,1 m<sup>3</sup>** en 2023

## 1.8. Détail des exportations d'eau

Volumes exportés [m <sup>3</sup> ]	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>SIE GENSAC-PESSAC</b>	5 063	6 200	6 249	0,79%
<b>SIE RAUZAN</b>	18 191	18 866	22 142	17,36%
<b>Volume total exporté</b>	<b>23 254</b>	<b>25 066</b>	<b>28 391</b>	<b>13,26%</b>

## 1.9. Longueur du réseau

	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>Linéaire du réseau hors branchements [km]</b>	455,42	454,60	455,52	0,20%

# 2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## 2.1. Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet	
	Pellegrue	Sainte Foy La Grande
<b>03/12/2020</b>	Prime fixe 53.00€ (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N° 1 (0 à 120 m <sup>3</sup> ) : 1.3350 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 2 (121 à 3000 m <sup>3</sup> ) : 1.5150 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m <sup>3</sup> ) : 1.5950 €/m <sup>3</sup>	Prime fixe 56.26€ (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N° 1 (0 à 120 m <sup>3</sup> ) : 1.4216 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 2 (121 à 3000 m <sup>3</sup> ) : 1.6106 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m <sup>3</sup> ) : 1.7006 €/m <sup>3</sup>
<b>07/12/2021</b>	Prime fixe 56,78 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m <sup>3</sup> ) : 1.4297 €/m <sup>3</sup> Part variable N°2 (121 à 3000 m <sup>3</sup> ) : 1.6231 €/m <sup>3</sup>	

	Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m <sup>3</sup> ) : 1.7152 €/m <sup>3</sup>
<b>06/12/2022</b>	Prime fixe 59,22 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m <sup>3</sup> ) : 1.4950 €/m <sup>3</sup> Part variable N°2 (121 à 3000 m <sup>3</sup> ) : 1.6947 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m <sup>3</sup> ) : 1.7898 €/m <sup>3</sup>
<b>27/11/2023</b>	Prime fixe 61,8826 € (diamètre compteur : 15 mm) Part variable N°1 (0 à 120 m <sup>3</sup> ) : 1,5557 €/m <sup>3</sup> Part variable N°2 (121 à 3000 m <sup>3</sup> ) : 1,7676 €/m <sup>3</sup> Part variable N° 3 (au-delà de 3001 m <sup>3</sup> ) : 1,8687 €/m <sup>3</sup>

À partir de l'année 2020, les tarifs comprennent l'exploitation du service.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## 2.2. Frais d'accès au service

Au 1er janvier 2024 : les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 30,62 € HT (sans déplacement d'un technicien)

## 2.3. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

## 2.4. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

TERRITOIRE	1 <sup>er</sup> janv 2022	1 <sup>er</sup> janv 2023	1 <sup>er</sup> janv 2024
TERRITOIRE DE PELLEGRUE	0,33	0,33	0,33
TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE	0,0893	0,33	0,33

## 2.5. Tarif avec redevance de pollution domestique

### 2.5.1 Evolution du tarif de l'eau

TERRITOIRE DE PELLEGRUE				
Désignation		1 <sup>er</sup> janv 2022	1 <sup>er</sup> janv 2023	1 <sup>er</sup> janv 2024
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25.52	26.40	27.96
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	0.3981	0.4118	0.4362
	(120 à 3000 m <sup>3</sup> )	0.6125	0.6336	0.6710
	+3001 m <sup>3</sup>	0.7146	0.7392	0.7829
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31.26	32.82	33.92
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	1.0316	1.0832	1.1195
	(120 à 3000 m <sup>3</sup> )	1.0106	1.0611	1.0966
	+3001 m <sup>3</sup>	1.0006	1.0506	1.0858
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0893	0,214	0,17
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33	0,33
	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %

\* Abonnement diamètre compteur 15 mm

TERRITOIRE DE SAINTE FOY LA GRANDE				
Désignation		1 <sup>er</sup> janv 2021	1 <sup>er</sup> janv 2023	1 <sup>er</sup> janv 2024
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25.52	26.40	27.96
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	0.3981	0.4118	0.4362
	(120 à 3000 m <sup>3</sup> )	0.6125	0.6336	0.6710
	+3001 m <sup>3</sup>	0.7146	0.7392	0.7829
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31.26	32.82	33.92
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	1.0316	1.0832	1.1195
	(120 à 3000 m <sup>3</sup> )	1.0106	1.0611	1.0966
	+3001 m <sup>3</sup>	1.0006	1.0506	1.0858
<b>Redevances et taxes</b>	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0893	0,214	0,17
	Redevance de pollution domestique	0,33	0,33	0,33
	TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %

\* Abonnement diamètre compteur 15 mm

## 2.5.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

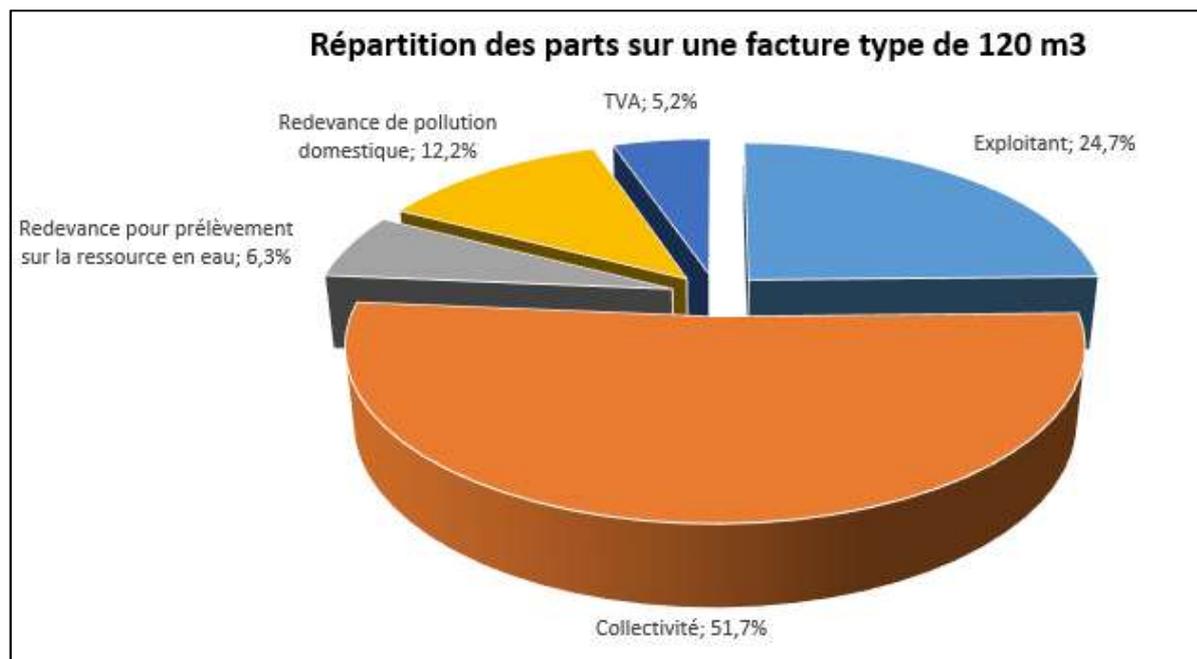
TERRITOIRE DE PELLEGRUE			
Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2023	1 <sup>er</sup> janv 2024	Variation
Exploitant	75.81	80,30	5,92%
Collectivité	162.81	168,26	3,35%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	25.68	20,40	-20,56%
Redevance de pollution domestique	39.60	39.60	0,00%
TVA	16.71	16.97	1,54%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>320.61</b>	<b>325,54</b>	<b>1,54%</b>

**Variation  
EXPLOITANT +  
COLLECTIVITE (HT)**

4,17 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,71 €/m<sup>3</sup>



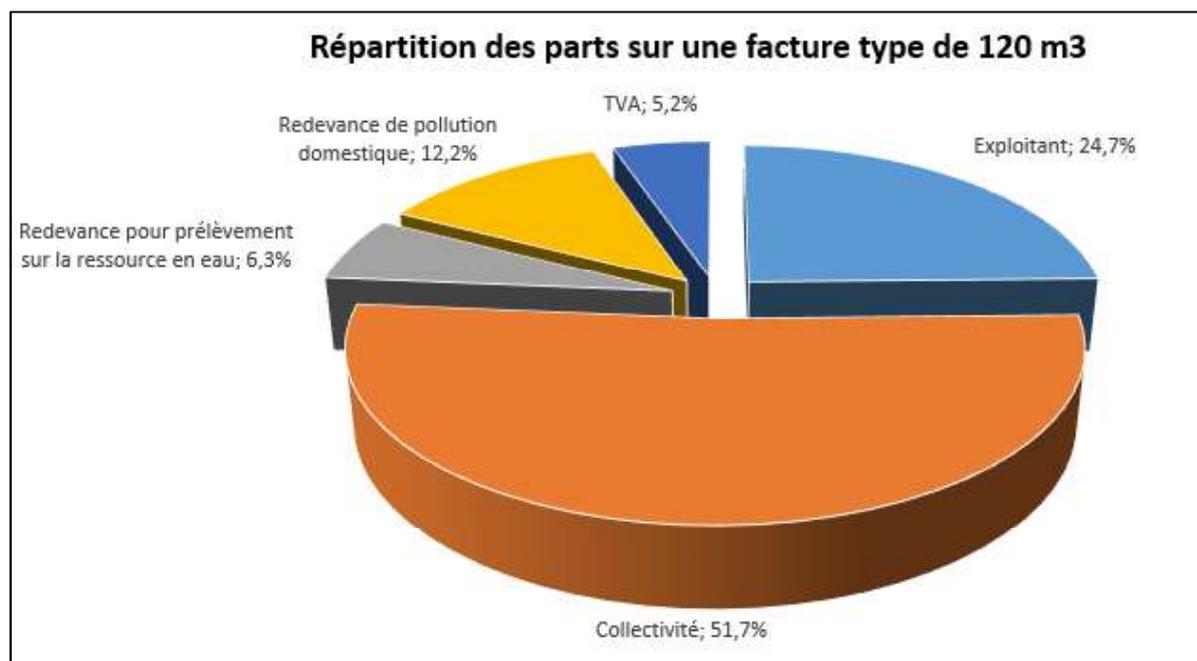
TERRITOIRE DE Sainte-Foy-la-Grande			
Désignation	1 <sup>er</sup> janv 2023	1 <sup>er</sup> janv 2024	Variation
Exploitant	75.81	80,30	5,92%
Collectivité	162.81	168,26	3,35%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	25.68	20,40	-20,56%
Redevance de pollution domestique	39.60	39,60	0,00%
TVA	16.71	16,97	1,54%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>320.61</b>	<b>325,54</b>	<b>1,54%</b>

**Variation  
EXPLOITANT +  
COLLECTIVITE (HT)**

4,17 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,71 €/m<sup>3</sup>



## 2.6. Recettes

### 2.6.1 Recettes de la collectivité\*

	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	1 076 825 €	1 056 837 €	12,27%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 076 825</b>	<b>1 056 837</b>	<b>12,27%</b>
<b>Autres recettes</b>			
Produits exceptionnels	304.10 €	0,00 €	-100%
Produits financiers	3 920.00 €	2 445,00 €	-37,63%
<b>Total des recettes</b>	<b>1 081 049 €</b>	<b>1 059 282 €</b>	<b>-2,01%</b>

\*Sur la base de l'analyse du compte administratif 2022

### 2.6.2 Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation 2022/2023
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	553 020.00 €	620 898 €	12,27%
<i>Dont abonnements</i>	216 516.00€	224 286 €	3,59%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>553 020.00€</b>	<b>620 898€</b>	<b>12,27%</b>
<b>Autres recettes</b>			
Produits exceptionnels	84 920.00€	41 344 €	-51,31%
Produits financiers	41 999.00€	37 493 €	-10,73%
<b>Total des recettes</b>	<b>679 939.00€</b>	<b>699 735 €</b>	<b>2,91%</b>

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

> **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	69	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	75	0	100 %	-

### 3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau indique à quel stade de la procédure se trouve chacun des périmètres de protection des forages. Cet indice est fourni par les services de l'ARS.

> **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :**

CHATELU	PIVERT	PONT DE LA BEAUZE	LA GUERRENNE	LES BOUCHETS	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
					0%	Aucune action
					20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
					40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
					50%	Dossier déposé en préfecture
					60%	Arrêté préfectoral
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
					100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

### 3.3. Sectorisation du réseau d'AEP

**Indice d'avancement de la sectorisation :**

Critères		
	0%	Pas de sectorisation
	10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
	30%	Sectorisation en cours
	40%	Sectorisation existante
	60%	Sectorisation existante fonctionnelle
X	100%	Suivi annuel des données

**Valeur globale de l'indice d'avancement de la sectorisation****100 %**

### 3.4. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celle des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
<b>PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)</b>			
+ 10 points	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5

**L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :**

**PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)**

+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
<b>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.</b>			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
<b>Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.</b>			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années de pose des tronçons sont renseignées.	99.0%	5

**A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :**

**PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)**

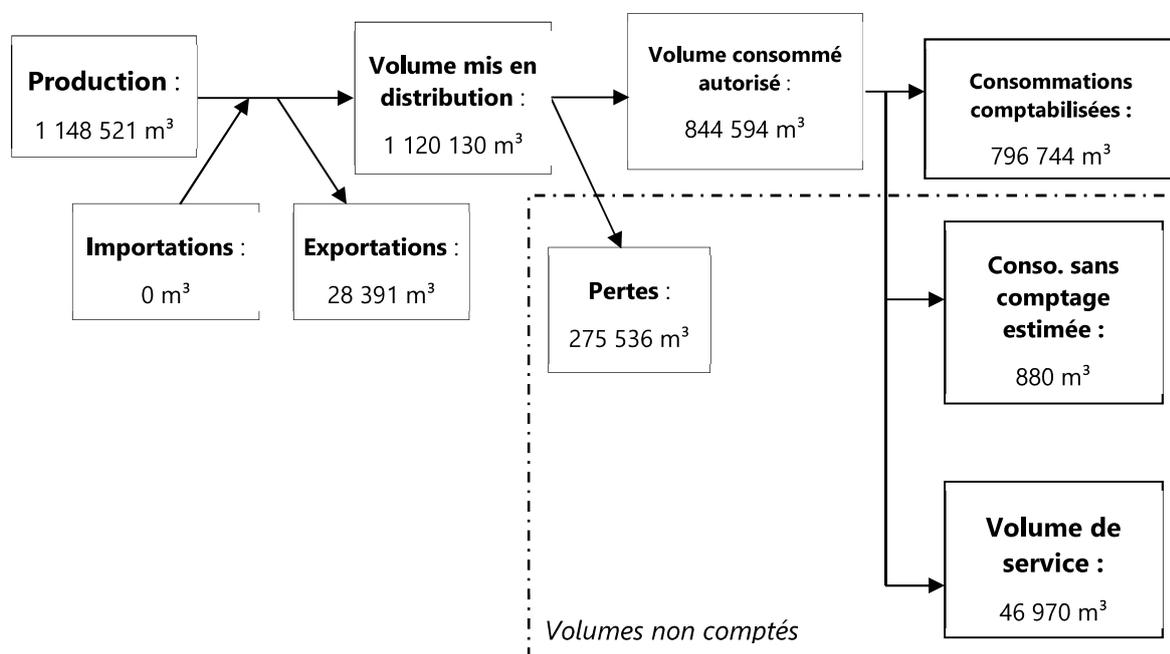
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	oui	5
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	5
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	non	0
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.	oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	oui	10

+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	non	0
<b>Nombre total de points obtenus</b>			<b>95</b>

### 3.5. Performance du réseau

Le volume de production indiqué ci-dessous correspond à la production sur l'année civile 2023.

Le volume consommé autorisé et le volume des pertes sont recalculés sur l'année civile par application du rendement calculé sur la période de relève.



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 880 m<sup>3</sup> par l'exploitant. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 46 970 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

**L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :**

### 3.5.1 Rendement du réseau de distribution

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	71.44%	70.12%	75.80%	76.28%	76.53%	72.95%	74.00%	<b>75,40%</b>
Seuil de rendement [%]	66.01%	66.00%	66.08%	66.13%	66.11%	66.12%	66.12%	<b>66.05%</b>

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement. Ces dispositions seront applicables à partir du rendement calculé pour l'année 2013.

**Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur l'exercice 2023.**

### 3.5.2 Indice linéaire de consommation

= (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	5.05	5.01	5.40	5.63	5.55	5.59	5.63	<b>5,25</b>

### 3.5.3 Indice des volumes non comptés

= (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2.18	2.32	2.37	2.46	2.44	2.44	2.27	<b>1,95</b>

### 3.5.4 Indice linéaire de pertes en réseau

= pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1.71	1.76	1.35	1.73	1.23	2.07	1.98	<b>1,66</b>

## 3.6. Renouvellement des réseaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1.9	2.54	3.701	13.475	19.187	2.409	4.568	<b>4,660</b>
Taux de renouvellement [%]	0.42%	0.56%	0.82%	2.97%	4.23%	0.53%	1,00%	<b>1,02%*</b>

\*Le taux indiqué comprend des opérations engagées et réalisées en 2023 mais réceptionnées en 2024 (Rue de l'Eglise, Petits et Grands Régniers, Plantes de Vidal et Rue Alsace Lorraine)

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2023 : 1,95 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau (travaux réceptionnés à l'année N, comprenant les deux territoires).

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

# 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

## 4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice

\*Bons de commande réalisés / en cours de réalisation au cours de l'exercice 2023 :

	Désignation	Date réception	Montant TRAVAUX engagé HT	Montant TRAVAUX réalisé HT
<b>MAC 2022-2024 - LOT 1</b>				
BDC 4	COMMUNE D'EYNESSE - Création du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits « Grands et Petits Régniers » en tranchée commune avec le renouvellement du réseau AEP	09/02/2023	-	Part AEP : 291 095,81 €
BDC 5	COMMUNE DE SAINT ANDRE ET APPELLES - Renouvellement AEP secteur Plantes de Vidal - RD708	20/08/2023	-	274 573,92 €
<b>MAC 2022-2024 – LOT 2</b>				
BDC 5	COMMUNE DE PINEUILH - Renouvellement du réseau d'AEP rue de l'Église RD n°235 et au lieu-dit « Grand Fonsalade »	08/12/2022	-	368 624,69 €
BDC 6	COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Dévoiement du réseau AEP rue Salvador Allende	08/12/2022	13/06/2023	33 778,09 €
BDC 7	COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE Réhabilitation EU et AEP rue Alsace Lorraine	10/04/2023	-	Part AEP : 335 756,26 €
<b>TRAVAUX HORS ACCORD CADRE</b>				
-	COMMUNE DE SAINT AVIT SAINT NAZAIRE – Réhabilitation de la station AEP La Guerenne	07/11/2023 (notification)	-	347 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 303 828,77 €</b>	<b>29 712,48 €</b>

En bleu, travaux engagés/en cours en 2023, en rouge, travaux réceptionnés en 2023

\* Montants ayant été sujet à une actualisation des prix

## 4.2. Branchements en plomb

Depuis l'exercice 2013, il n'y a plus de branchement en plomb recensé sur les territoires de PELLEGRUE et SAINTE FOY LA GRANDE (tronçon avant compteur).

## 4.3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023	Variation
<b>En cours de la dette au 31 décembre</b>	<b>4 344 187,78 €</b>	<b>4 077 862,90 €</b>	<b>-6,13%</b>
<b>Remboursements au cours de l'exercice</b>	<b>357 332,07 €</b>	<b>329 949,41 €</b>	<b>-7,66%</b>
<i>Dont en intérêts</i>	<i>86 786,49 €</i>	<i>117 187,73 €</i>	<i>35,03%</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>270 545,58 €</i>	<i>212 761,68 €</i>	<i>-21,36%</i>

## 4.4. Amortissements réalisés

	2022	2022	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	283 241,18 €	245 168,00 €	-13,44%

## 4.5. Présentation des projets à l'étude et des programmes de travaux adoptés, en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

La collectivité s'est engagée dans un programme pluri annuel de renouvellement de ses réseaux d'AEP afin de réduire les pertes en eau, améliorer la qualité en eau (problématique CVM) et préserver le développement urbain.

Ainsi, les travaux suivants seront réalisés sur l'exercice 2024/2025 :

Etudes en cours sur l'année 2024	
Objet des travaux	Montant des travaux € HT
<b>Accord Cadre*</b>	
COMMUNE DE PINEUILH - Renouvellement du réseau d'AEP au lieu-dit « Sainte Germaine » – RD 235	253 569,03 €

COMMUNE DE LA ROQUILLE - Renouvellement AEP secteur la Moulinasse, Les Joubins	209 958,52 €
COMMUNES DE LISTRAC DE DUREZE ET AURIOLLES - Renouvellement du réseau d'AEP aux lieux-dits « Petit et Grand Montguillet », « Despondet » et « Cousserat »	En cours de chiffrage
COMMUNE DE SAINTE FOY LA GRANDE - Réhabilitation EU + AEP rue Marceau	En cours de chiffrage
COMMUNE DE PINEUILH - Extension EU + AEP ZA AQUITANIA	En cours de chiffrage
<b>Travaux hors Accord cadre</b>	
-	-
<b>Total</b>	<b>453 527,55 €</b>

\* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2022-2024 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, Landerrouat, Listrac de Durèze, La Roquille, Les Lèves et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Massugas, Pellegrue, Port Ste Foy et Ponchapt, Riocaud, St André et Appelles, St Avit de Soulège, St Quentin de Caplong

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, St Avit St Nazaire, Ste Foy la Grande, St Philippe du Signal

Ou suivant la date d'engagement :

\* ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE 2024-2027 / TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE RÉSEAUX D'AEP ET DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Lot 1 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Landerrouat, Ligueux, Margueron, Massugas, Listrac-de-Durèze, Pellegrue, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal et Saint-Quentin-de-Caplong.

Lot 2 : Renouvellement, réhabilitation, extension de réseaux d'AEP et de réseaux de collecte des eaux usées sur le territoire des communes de : Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Sainte-Foy-La-Grande.

## 5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

### 5.1. Aides factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2021	2022	2023
<b>Montants des abandons de créance</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 277,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>Dont part délégataire</i>	0.00 €	17 277,00 €	0.00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0.00 €	0,00 €	0.00 €
<b>Montants des écrêtements</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>Dont part délégataire</i>	0.00 €	0,00 €	0.00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Nombre de demandes traitées	0	0	0
<b>Montants des dégrèvements</b>	<b>54.47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Dont part délégataire</i>	54.47 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0.00 €	0,00 €	0,00 €
Nombre de demandes reçues	-	11	-
Nombre d'aides accordées	1	1	-
<b>Montants des versements à un fonds de solidarité</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 484,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>Dont part délégataire</i>	0.00 €	19 484,00 €	0.00 €
<i>Dont part collectivité</i>	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Nombre de demandes acceptées	0	50	0

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée.